

vengeance, mon péché est plus grave que si c'était par une simple envie de parler.

*D. Serait-ce un grand mal de cacher, à confession, un péché mortel ou quelque circonstance mortelle d'un péché ?

S. Oui ; ce serait faire une confession nulle et sacrilège.

*D. A quoi serait obligée une personne qui aurait fait une telle confession ?

R. A la recommencer, et à accuser, en particulier, le crime qu'elle aurait commis, en cachant ce péché ou cette circonstance.

*D. Et si l'on oubliait, dans sa confession, un péché mortel ou une circonstance grave, faute de s'être suffisamment examiné ; serait-on coupable ?

R. Oui, on le serait.

§ 3.

De l'examen de conscience.

D. **C**OMMENT faut-il se préparer à l'examen de sa conscience ?

R. Par les sentimens exprimés dans la prière suivante, rédigée pour les personnes qui ne savent pas lire.

Prière avant l'examen de conscience.

“ **M**E voici rendu à vos pieds, ô mon Dieu !
 “ pour vous déclarer, dans la personne de votre ministre, tous les péchés dont je suis
 “ coupable. Accordez-moi la grâce de les
 “ connaître et de les confesser tous avec sincérité, et de les détester de tout mon cœur.”